

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2008

sous la présidence de M. Emile OTTMANN, Maire
Absents excusés : M. Jean-Jacques OTTMANN
et Mme Nicole SPITZ
Absent non excusé : M. Jean-Christophe MEYER

Le procès – verbal de la séance du 19/05/2008 est approuvé à l'unanimité.

1° DÉCISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote la décision modificative suivante au budget du lotissement Val-Saint-Grégoire, à savoir le transfert :

→ du compte 6045 : - 8 169,00 €

→ du compte 605 : - 34 800,00 €

→ au compte 6522 : 42 969,00 €

2° DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU GROUPEMENT CYNÉGÉTIQUE

Le conseil municipal après avoir délibéré désigne à l'unanimité :

Monsieur Jean-Claude MAURER, 1^{er} adjoint au maire (délégué titulaire) ;
Monsieur Francis FEHRENBACH, conseiller municipal (délégué suppléant) ;

pour représenter la commune au sein du Groupement cynégétique.

3° FETE INTERCOMMUNALE DE NOEL DU SIVOM DE WINTZENHEIM

M. le maire informe le conseil municipal de la proposition du Syndicat intercommunal scolaire et tourisme du canton de Wintzenheim, relative à la fête de Noël organisée comme chaque année pour les enfants des élus et du personnel communal, pour un coût de 50 € par enfant.

Parmi les membres du conseil municipal, seulement deux enfants participeront à cette fête, à savoir le **mercredi 17 décembre 2008**. La participation financière s'élève à 2 x 50 € = 100 € qui seront pris en charge par la commune de Zimmerbach.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour cette participation.

4° INDEMNITÉ DE CONSEIL AU PERCEPTEUR

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer à Madame Christine VEILLARD, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰
Sur les 152 499.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰
Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰
Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

POINTS DIVERS

▪ **SÉJOUR DES BLAINVILLAIS À ZIMMERBACH**

La commune de Zimmerbach accueillera le week-end du 12 au 14 juillet les jumeaux de Blainville-sur-Mer. A cette occasion, un apéritif-concert sera organisé le 12 juillet à 18h.

Pour préparer cette rencontre, une réunion aura lieu le vendredi 20 juin 2008 à 18h.

▪ **PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION**

L'arrêté qui délimite le périmètre classé en zone bleu foncé et qui inclut le terrain de football et place en zone bleu clair les terrains de tennis de la commune de ZIMMERBACH sera modifié.

La parcelle d'une superficie de 17 000 m² sera reclassée en zone bleu clair par un arrêté préfectoral, par conséquent le dossier est donc clôturé.

▪ **BAPTÊME DES CLOCHES**

M. MAURER informe le conseil municipal qu'une commémoration sera célébrée le 3 août prochain pour le 60^{ème} anniversaire du baptême des cloches de l'église Saint-Georges. Un vin d'honneur sera offert pour cette occasion et une exposition de photo du baptême sera organisée.

▪ **DALLES DE SÉCURITÉ POUR LE TOBOGGAN DE L'ÉCOLE**

Mme Régine SCHWARTZ informe le conseil municipal que les dalles de sécurité du toboggan seront remplacées et le montant du devis s'élève à 493 € H.T.

▪ **CRÉATION D'ESPACES VERTS**

Mme SCHWARTZ a demandé le lycée agricole pour créer quelques espaces verts mais celui-ci est complet actuellement, à voir en septembre.

▪ **PLAN CANICULE 2008**

Mme SCHWARTZ explique brièvement en quoi consiste le plan canicule et précise qu'un registre confidentiel est tenu en mairie et qu'il est mis à jour chaque année avant la période estivale.

▪ **BUT DE FOOTBALL**

M. Jacques MULLER informe que les buts de football à l'aire de jeux ont été détériorés et seront enlevés.

▪ **RENCONTRE DES AÎNÉS**

M. MULLER propose de faire la rencontre des aînés dans la salle du presbytère, qui est une salle beaucoup plus éclairée afin d'améliorer le confort de nos anciens.